

Maisons-Alfort, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
relatif à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché  
du produit biocide DNH 3000  
revente de AGRI'GERM 1510**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société GREEN DEVELOPPEMENT de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit **DNH 3000** et son avis est requis.

***Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.***

### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit DNH 3000, revente d'AGRI'GERM 1510.

### CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit DNH 3000 est un biocide de types 3 et 4 composé de 15% de glutaraldéhyde, de 2% de chlorure de didecyldiméthyl ammonium et de 8% de chlorure d'alkyldiméthylbenzyl ammonium sous la forme d'un liquide concentré.

Le glutaraldéhyde, le chlorure de didecyldiméthyl ammonium et le chlorure d'alkyldiméthylbenzyl ammonium sont des substances actives notifiées à l'annexe II du règlement communautaire n° 1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et ne font pas l'objet de décision de non inclusion à la directive 98/8/CE.

Nom ou description générique des substances actives :	1- Glutaraldéhyde 2- Chlorure de didecyldiméthyl ammonium 3- Chlorure d'alkyldiméthylbenzyl ammonium
N°CAS :	1- 111-30-8 2- 7173-51-5 3- 68391-01-5
Types de produit :	3 ; 4

### CONSIDERANT

Que les courriers du 27 mars 2012 et 13 juillet 2012 sont demeurés à ce jour sans réponse

Considérant les éléments disponibles insuffisants à ce jour ;

**L'Anses émet un avis défavorable à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché n° 20090280 du produit DNH 3000 revente du produit AGRI'GERM 1510 (AMM n° 2030019).**

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés :** revente, glutaraldéhyde, chlorure de didecyldiméthyl ammonium, chlorure d'alkyldiméthylbenzyl ammonium, TP4